7

ANNEXE 7
EXÉCUTION DES BUDGETS 2003

p. 303 A
Exécution du budget de la Commission des opérations de bourse

p. 304 B
Exécution du budget du Conseil des marchés financiers

L'année 2003 présente, évidemment, des caractéristiques originales. L'Autorité des marchés financiers a été constituée le 24 novembre 2003. La Commission des opérations de bourse et le Conseil des marchés financiers ont fonctionné, du 1er janvier au 23 novembre, comme des entités distinctes et sur la base de budgets autonomes avant de disparaître et de faire apport du reliquat de leurs crédits budgétaires à la nouvelle Autorité (dont le premier exercice comptable et budgétaire a commencé le 24 novembre 2003 et se terminera au 31 décembre 2004).

Le compte financier présenté ci-après pour chacune des deux institutions couvre donc seulement 327 jours de l'année 2003, jusqu'au 23 novembre.
Il comporte une ventilation *prorata temporis* des recettes ayant un caractère annuel alors que les redevances perçues à l'occasion d'opérations financières demeurent affectées selon leur fait générateur.
En matière de dépenses, la plupart sont prises en compte au titre de leur engagement et de leur exécution, certaines dépenses annuelles (loyers par ex.) ayant donné lieu à une ventilation.

Il s'agit donc de comptes clôturés avant la fin de l'exercice ouvert en début d'année 2003. Pour en permettre la comparaison avec l'exercice précédent, un coefficient correcteur de 1,11 doit être appliqué à chacun des postes pour obtenir des montants correspondant à une année pleine.

Pour l'une et l'autre institution, l'exercice 2003 se traduit par un déficit du fonctionnement courant, du fait de la faiblesse des recettes, sensibles aux éléments de la conjoncture financière. Les dépenses courantes, liées au fonctionnement normal de la Commission et du Conseil, ont été convenablement maîtrisées pendant l'exercice, certains postes de dépense enregistrant même des diminutions en valeur nette.

L'une comme l'autre institution a cependant pris en charge en 2003 des travaux non récurrents liés à la préparation juridique et technique de leur fusion, entraînant une majoration exceptionnelle du coût de leur fonctionnement courant.

En outre, les deux organismes ont fonctionné pendant l'année 2003 pratiquement au plein de leur effectif budgétaire, ce qui n'a pas toujours été le cas, antérieurement, pour la Commission des opérations de bourse. Cela a un effet sensible sur l'exécution budgétaire car les frais de personnel représentent, les 2/3 du budget de fonctionnement de l'Autorité.

Au total, les deux institutions ont fait apport à l'AMF, le 24 novembre, d'un solde de crédits budgétaires 2003 non consommés de 9,4 millions d'euros pour terminer l'année 2003 et d'un fonds de roulement net de 59,8 millions d'euros.

Le Collège de l'AMF a approuvé, en décembre 2003, un budget prévisionnel de 46,4 millions d'euros de dépenses pour l'année civile 2004, évaluées à missions et moyens constants, en se réservant de revoir les attributions de crédits en cours d'année 2004 en fonction des orientations et des priorités qu'il déterminera.

A
Exécution du budget de la Commission des opérations de bourse

1er janvier - 23 novembre 2003

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 28,51 M€ (31,64 M€ en année pleine) enregistrent une augmentation de 6,7 % par rapport aux 29,66 M€ de l'année 2002.
Cette hausse est due principalement aux frais inhérents à la mise en place de la future Autorité : elle comprend en particulier les différentes consultations juridiques nécessaires au rapprochement des personnels des deux entités et la mise en œuvre d'un programme de fusion des systèmes d'information.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,29 M€ (2,51 M€ en année pleine) pour 4,88 M€ en 2002 : elles se traduisent donc par une baisse de 48,6 %. Cependant, cet écart important s'explique par :

- l'impact de l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au 9 rue des Filles St-Thomas sur l'exercice 2002,
- une économie de 1,7 M€ du montant prévu (2,29 M€) pour la refonte du système d'information de la gestion et de l'épargne, en raison d'un important retard dans la livraison de l'application.

Quant aux recettes de l'exercice 2003, elles s'élèvent à 26,07 M€ (28,96 M€ en année pleine), soit une diminution de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent (31,94 M€).

Cette évolution résulte de la tendance baissière de l'activité des marchés financiers au cours de l'exercice. Par ailleurs il est signalé que les redevances annuelles acquittées par les gestionnaires d'actifs ont été ventilées *prorata temporis* entre d'une part le budget de la COB pour la période allant du 1er janvier 2003 au 23 novembre 2003 et, d'autre part, l'AMF (à hauteur de 1,36 M€) pour la période allant du 24 novembre au 31 décembre 2003.

En 2003, les recettes proviennent :

- pour 43,39 % de la redevance sur les émissions de valeurs mobilières et offres publiques d'achat, d'échange ou de vente ;
- pour 50,58 % de la redevance assise sur les actifs nets des OPCVM ;
- pour 6,03 % des autres recettes de fonctionnement courant (ventes des publications, produits financiers, transfert de charges, etc.).

Au 23 novembre 2003, la Commission des opérations de bourse comptait, pour exercer ses missions, un effectif réel de 276 agents, pour un effectif budgétaire de 276 emplois.

TABLEAU I : Commission des opérations de bourse - résultat de l'exercice 2003 (arrêté au 23 novembre 2003)

DÉPENSES	EUROS	RECETTES	EUROS
COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Frais de personnel	18 205 204	Produits des redevances	24 498 823
Autres frais de fonctionnement	10 309 657	Recettes diverses	1 572 055
(y compris dotations aux amortissements	*2 050 490)*	*(y compris publications, produits financiers, transfert de charges, etc.)*	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 514 861	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 070 878
		Déficit de fonctionnement	- 2 443 983
SECTION DE CAPITAL	MONTANT		MONTANT
Insuffisance d'autofinancement	411 030	Recettes diverses en capital	58 117
Dépenses informatiques	1 438 994		
Autres dépenses	445 115	SOUS-TOTAL	58 117
SOUS-TOTAL	2 295 139	Prélèvement sur le fonds de roulement	2 237 022
TOTAL DES DÉPENSES EN CAPITAL	2 295 139	TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	2 295 139
MONTANT DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Résultat de l'exercice	- 2 443 983		
+ Dotations nettes aux amortissements	2 050 490		
+ Valeur nette des éléments d'actifs	6 937		
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	- 24 475		
TOTAL	- 411 030		
Fonds de roulements au 23 novembre 2003	47 885 123		

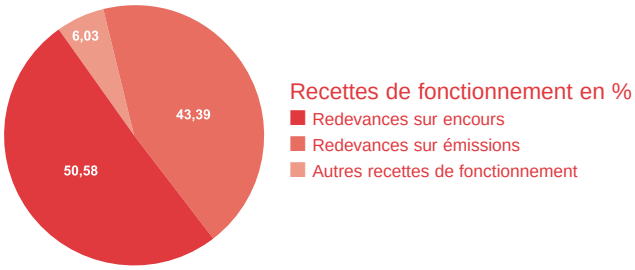

B
Exécution du budget du Conseil des marchés financiers 1er janvier - 23 novembre 2003

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 9 485 K€ (10 587 K€ en année pleine) enregistrent une faible hausse d'environ 2 % par rapport à l'exercice 2002. Cette situation relativement stable s'explique pour l'essentiel par le maintien des effectifs.

Par ailleurs, l'économie réalisée par la restriction des projets, compte tenu de l'imminence du rapprochement de la COB et du CMF, a été largement compensée par des coûts inhérents à la mise en place de la future autorité. Ils comprennent en particulier différentes consultations juridiques nécessaires au rapprochement des deux entités ainsi que la mise en œuvre d'un programme de fusion des systèmes d'information.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 113 K€ (126 K€ en année pleine) pour 653 K€ en 2002 : elles se traduisent donc par une baisse de 81 %. Cet écart important s'explique par un changement du traitement comptable des prestations externes relatives au système de collecte et d'analyse (SCAN).

En effet, il a été décidé en accord avec les Commissaires aux comptes de passer en charge, et non plus en investissement comme ce fut le cas l'année précédente, les dépenses récurrentes relatives à cette application.

Quant aux recettes de l'exercice 2003, elles s'élèvent à 8 632 K€ (9 635 K€ en année pleine), soit une diminution de 9 % par rapport à l'exercice précédent (10 577 K€).

Cette variation résulte de la tendance baissière de l'activité des marchés financiers au cours de l'exercice et de la disparition d'un certain nombre de succursales de prestataires européens ainsi que des retraits d'agréments de sociétés de services d'investissement.

En 2003, les recettes sont constituées par :

- 57,06 % des cotisations dues par les prestataires de services d'investissement, les membres d'un marché réglementé et les succursales établies en France de prestataires de services d'investissement ayant leur siège dans un État membre de l'Espace Économique Européen.
- 21,77 % des cotisations dues par les entreprises de marché, chambres de compensation, dépositaires centraux et les gestionnaires de systèmes de règlement livraison ;
- 16,45 % des cotisations dues à l'occasion de l'enregistrement d'une déclaration de franchissement de seuil, et à l'examen par le Conseil des conditions d'une offre publique d'achat ou d'échange ;
- 4,72 % des autres recettes de fonctionnement courant (ventes des publications, produits financiers, transfert de charges, etc.).

Au 23 novembre 2003, le Conseil des marchés financiers comptait, pour exercer ses missions, un effectif réel de 45 salariés, pour un effectif budgétaire de 45 emplois.

TABLEAU II : Conseil des marchés financiers - résultat de l'exercice 2003 (arrêté au 23 novembre 2003)

DÉPENSES	EUROS	RECETTES	EUROS
CONSEIL DE MARCHÉS FINANCIERS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Frais de personnel	4 743 364	Produits des redevances	8 224 411
Autres frais de fonctionnement	4 741 667	Recettes diverses	1 572 055
(y compris dotations aux amortissements	*1 021 382)*	*(y compris publications, produits financiers, transfert de charges, etc.)*	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 485 031	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 631 592
		Déficit de fonctionnement	-853 439
SECTION DE CAPITAL			
Dépenses informatiques	77 926	Capacité d'autofinancement	160 743
Autres dépenses	34 921	Recettes diverses en capital	7 200
SOUS-TOTAL	112 847	SOUS-TOTAL	167 943
Apport sur le fonds de roulement	55 096		
TOTAL DES DÉPENSES EN CAPITAL	167 943	TOTAL DES RECETTES EN CAPITAL	167 943
MONTANT DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Résultat de l'exercice	- 853 439		
+ Dotations nettes aux amortissements	1 021 382		
+ Valeur nette des éléments d'actifs	0		
- Produits de cessions d'éléments d'actifs	- 7 200		
TOTAL	160 743		
Fonds de roulements au 23 novembre 2003	12 212,31		

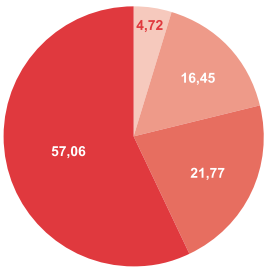

Recettes de fonctionnement en %
- Cotisations sur prestataires de service d'investissement
- Cotisations des entreprises de marché
- Cotisations sur opérations financières
- Autres recettes de fonctionnement